MAIRIE DE LA MOTTE (22600)
Tél. 02.96.25.40.03
courriel : contact@mairielamotte.fr

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 022-212201552-20260114-DE2026_4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : DE2026/4

L'an deux mille vingt-six, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Henri FLAGEUL, Maire.

Présents : Henri FLAGEUL - Stéphane FOUCAULT – Jocelyne LE TINNIER – Robert MOISAN – Christelle URVOIX – Michel HARNOIS – Brigitte LE DUC – Lionel NOURY – Annie LE GOFF Laurent CARREE – Lionel LE SAUX – Roselyne URVOY – Gwenaëlle LAOUENAN – Erwan OLLIVRO – Martine VALLEE

Absents excusés : Stéphanie BOUVET
Paulette GICQUEL pouvoir à Martine VALLEE
Hervé LE DOUCEN

Absent : Philippe BIDAN

Secrétaire de séance : Brigitte LE DUC

Membres en exercice : 19 Présents : 15 Représentée : 1 Votants : 16

CIMETIERE : TRAVAUX DE REFECTION DU MUR

M. Le Maire rappelle les discussions du Conseil Municipal du 10 septembre dernier concernant ces travaux pour lesquels il avait été demandé de présenter des devis avec une couvertine sur le mur. Les entreprises qui avaient déjà présenté un devis ont donc été sollicitées de nouveau. Les propositions sont les suivantes :

	CAMUS-PRISE Maçonnerie	NEVO Jérémy
1ère proposition *Dégradation, nettoyage et réalisation des joints*	*6 336.00 € TTC*	*5126.00 € TTC*
2ème proposition **Dégradation, nettoyage et réalisation des joints** **Fourniture et pose d'une couvertine**	**10 236.00 € TTC**	**8 756.00 € TTC**
Variante Dégradation, nettoyage et réalisation des joints Nettoyage plus reprises de l'ensemble des fissures dessus de mur		5 896.00 € TTC

Il est mis en évidence que la pose de couvertines, du fait que le mur ne soit pas très rectiligne, ne sera pas très harmonieux.
De plus, au vu du coût la proposition de la variante semble plus judicieuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de retenir la proposition « variante » présentée par l'entreprise Jérémy NEVO pour un montant de 5 896.00 € TTC ;
- **Demande** à M. Le Maire d'inscrire cette dépense au budget.

Secrétaire de séance
Brigitte LE DUC

Pour extrait conforme,
Le Maire, Henri FLAGEUL

MAIRIE DE LA MOTTE